

**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF (C.A.) DE 2020**

En vertu des articles L.1612-12, L.2121-31, D.2342-11 et D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif (C.A.) présenté annuellement par le Maire – Ordonnateur -, après transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du Compte de Gestion (C.G.) établi par le Comptable de la collectivité territoriale. L'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le C.G. du receveur sauf règlement définitif. Le vote arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Ainsi le C.A. de 2020 est soumis au vote du conseil municipal du 21 juin 2021. Conformément à l'article L.2313-1 du même Code, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au C.A. afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, objet de la présente.

Le Budget Primitif (B.P.) de 2020 voté par Délibération n°10 du Conseil Municipal du 15 juin 2020, a été ajusté 2 fois par des Décisions Modificatives (D.M.) n°01 et n°02 (Délibérations n° 11 du 28 septembre 2020 et n° 07 du 14 décembre 2020). L'ensemble de ces mouvements constitue les crédits ouverts sur lesquels portent l'exécution des dépenses et des recettes de 2020.

Le Compte Administratif (C.A.) retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2020, y compris celles qui ont été rattachées à l'exercice.

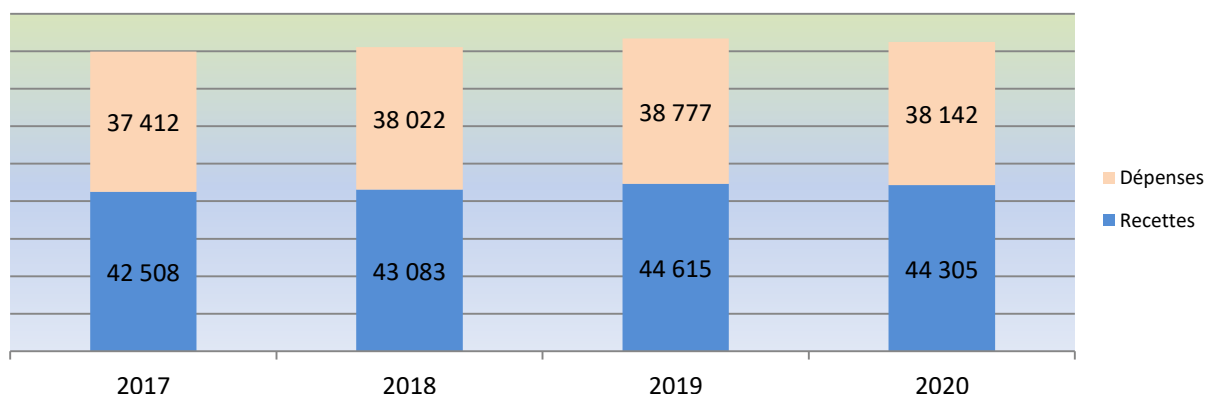
Il est rappelé que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat positif de la section de fonctionnement a été affecté en priorité pour couvrir les besoins d'investissement, et le solde, au financement du B.P. de 2021.

Le Comptable tient la comptabilité de l'Ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion (C.G.). Les résultats comptables du C.A. et le C.G. doivent être identiques.

Une première partie du C.A. synthétise les résultats de l'exécution budgétaire et traduit l'évolution de l'équilibre financier de la ville. Ce document fournit la matière première à l'analyse financière de la ville dont sont extraits les constats explicités dans la présente note.

**La crise sanitaire a engendré une situation inédite, d'une ampleur exceptionnelle à laquelle la collectivité a dû s'adapter en vue d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux. Les organisations ont été perturbées. La ville a engagé des frais non prévus afin de mettre en œuvre notamment les préconisations sanitaires dans le respect des gestes barrières.**

Présentation générale du volume global des réalisations toutes sections confondues entre 2017/2020 (en milliers d'euros).



- Le total des titres émis est de 44 305 288,48 euros (en évolution de - 0,70 % comparé à 2019),
- Le total des mandats est de 38 141 974,77 euros (en évolution de - 1,64 % comparé à 2019).

Soit un résultat à la clôture de l'exercice 2020 de 6 163 313,71 euros conforme au résultat du compte de gestion du comptable.

**Extrait du compte de gestion du Comptable - Résultats de clôture 2020 :**

Le tableau suivant constate les résultats d'exécution de l'exercice et l'évolution de la situation financière de la ville depuis la clôture de l'exercice précédent (en euros) :

En €	Résultat clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat exercice 2020	Résultat clôture exercice 2020
INVESTISSEMENT	1 544 455,04	-	-1 448 854,14	95 600,90
FONCTIONNEMENT	4 294 384,09	826 915,16	2 600 243,88	6 067 712,81
<b>TOTAL</b>	<b>5 838 839,13</b>	<b>826 915,16</b>	<b>1 151 389,74</b>	<b>6 163 313,71</b>

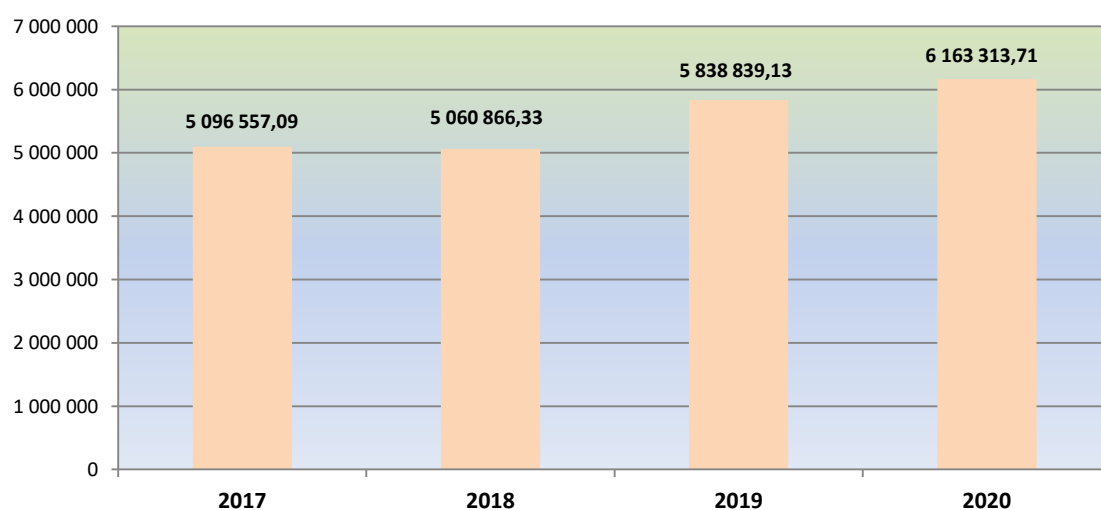
Ces totaux incluent l'ensemble des produits et des charges affectés à l'exercice puisque dès lors qu'il y a service fait ou droits acquis, les charges et les produits de fonctionnement ont été rattachés à l'exercice.

**L'excédent brut global :**

L'excédent brut dégagé à la clôture de l'exercice 2020 est de **6 163 313,71** euros, il est affecté à des restes à réaliser de 2020 de **2 351 712,11** euros en dépenses et **1 500 000** euros en recettes ainsi l'excédent net global disponible pour la gestion 2020 est de **5 311 601,60** euros.

Enfin, après couverture du besoin de financement des investissements, le résultat net global à la clôture est excédentaire sur la période, signe du maintien d'une situation financière solide.

**Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'excédent brut global entre 2017-2020 (en euros) :**



Pour mémoire, le budget 2020 s'est élaboré à partir des orientations suivantes :  
En dépenses,

- préservation d'un service de qualité rendu aux Campésiens,
- intervenir dans tous les quartiers de la ville,
- maintien de l'investissement à un niveau significatif répondant aux besoins de proximité de la ville,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- maîtrise de la masse salariale,

En recettes,

- fixer un potentiel d'emprunt à 1 500 000 euros,
- maintenir les taux de fiscalité ménage au niveau de 2019,
- dégager une capacité d'autofinancement la plus élevée possible.

Les sections d'investissement et de fonctionnement structurent le budget de la ville. D'un côté la gestion des affaires courantes ou section de fonctionnement (- I) de l'autre, la section d'investissement (- II) qui a vocation à préparer l'avenir.

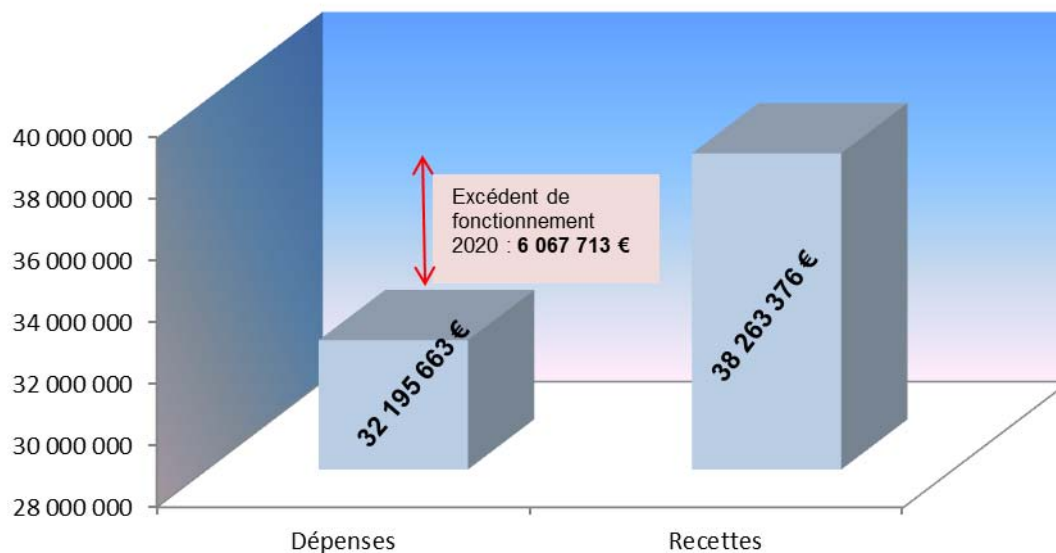
Enfin, l'analyse des coûts en €/habitant qui va suivre prend en compte la population au sens « population totale INSEE ». En 2020, la population INSEE est de 25 195 habitants.

(Nb d'habitants)	2017	2018	2019	2020
Population totale lissée INSEE	25 322	25 263	24 963	25 195
Résidences secondaires	122	140	110	124
<b>Population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)</b>	<b>25 444</b>	<b>25 403</b>	<b>25 073</b>	<b>25 319</b>

## I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2020, par rapport au budget prévu (BP+DM) le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 94,35% contre 95,5 % en 2019, celui des recettes réelles est de 100,9 % contre 102,4 % en 2019.

Le graphique ci-dessous illustre le résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice.



Ce tableau rend compte de la volonté municipale d'un pilotage rigoureux de la gestion budgétaire de la ville dans un contexte de crise sanitaire qui a mis à mal les actions des collectivités territoriales.

**Sur l'exercice, les charges réelles de fonctionnement diminuent de 2,21%,**

**Sur l'exercice, les produits réels de fonctionnement progressent de 0,61%.**

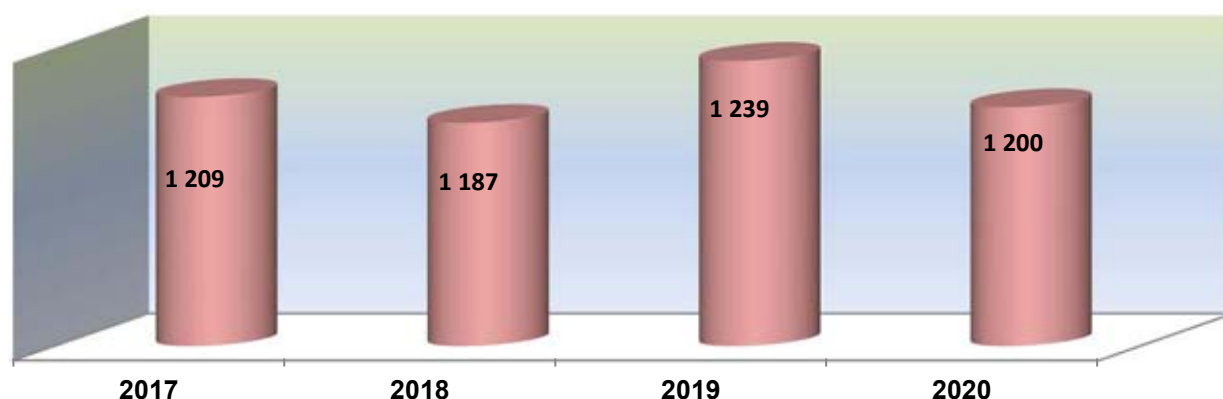
L'excédent de fonctionnement est essentiellement lié à des moins-values de dépenses.

## I.1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le tableau ci-dessous illustre les dépenses réelles de fonctionnement entre 2017 et 2020 en euros.

€	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	7 029 899	7 221 530	7 825 901	6 786 194
Charges de personnel	21 791 142	21 071 005	21 428 921	21 850 175
Autres charges de gestion courante (dont groupes d'élus)	1 339 201	1 295 593	1 318 153	1 248 514
Atténuations de produits	0	0	0	0
<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>30 160 242</b>	<b>29 588 128</b>	<b>30 572 975</b>	<b>29 884 883</b>
Charges exceptionnelles	39 712	28 510	33 148	64 904
<b>Charges fonctionnement hors intérêts</b>	<b>30 199 954</b>	<b>29 616 638</b>	<b>30 606 123</b>	<b>29 949 787</b>
Intérêts de la dette	414 600	377 814	333 158	295 035
<b>Charges réelles de fonctionnement</b>	<b>30 614 554</b>	<b>29 994 452</b>	<b>30 939 281</b>	<b>30 244 822</b>

■ Charges réelles de fonctionnement en €/habitant



### Chapitre 011 – charges à caractère général 6 786 194 euros

Les charges à caractère général sont réalisées à 83,02% des prévisions, marquent une diminution de 13,29% comparé à 2019 et représentent 22,44% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement. Elles regroupent les dépenses consacrées à l'acquisition de fournitures pour la voirie, de vêtements de travail, de produits d'entretien, de divers petits équipements, de fournitures diverses et de prestations pour les services extérieurs (primes d'assurances, études et recherches, frais postaux mais également les travaux d'entretien des bâtiments ou de nettoyage des locaux ainsi que le paiement des consommations d'énergie et autres fluides).

La baisse des dépenses trouve sa source sur différents postes :

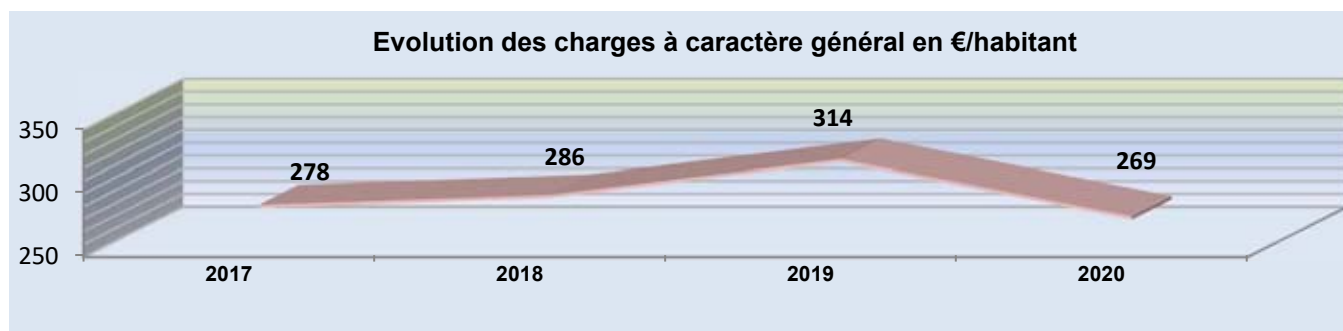
Les services de la ville ont du s'adapter pour répondre aux exigences sanitaires et dans le même temps aux besoins des populations. Certaines manifestations ont été annulées tandis que d'autres activités ou actions ont été initiées.

- Pour la Petite enfance ont été annulés entre autres, les sorties, les ateliers thématiques (pâtisseries), la fête des Grands, le carnaval...
- Pour l'Enfance ont été annulés, la chasse aux œufs (avril), la journée de la paix (septembre), les droits de l'enfant (novembre). De nouvelles actions ont été créées telles que la mise en place des cahiers de vacances, la création de mini-séjours d'été, les animations de quartier.
- Pour les sports ont été annulés, la fête de l'Ecole Municipale des Sports, les manifestations sportives scolaires, ainsi que les transports. De nouvelles actions ont été initiées comme les sorties de l'été et le Forum de septembre a été maintenu.
- La culture et vie associative : les spectacles (soit 17 représentations) comme les locations de salles ont été annulés. En compensation des crédits ont été redéployés sur des activités d'été.
- Globalement les achats de fournitures et de petits matériels liés aux activités des services n'ont pas été réalisés.
- Education : Les séjours et classes de découvertes en partenariat avec Vacances Voyages Loisirs ont été annulés. De nombreuses sorties scolaires ont été annulées ce qui a entraîné une diminution du coût des locations de cars.

- **Solidarité** : Ont été annulés entre autres, les après midi chantants ou dansants, les ateliers de proximité (cuisine, jardin, couture), troc du jardin, après midi récréatifs et soirées dégustation. On notera également une sous consommation des crédits dédiés à l'achat de kit pour l'espace hygiène de la Maison des solidarités.
- **CCAS** : Pour répondre à une demande sociale en progression découlant de la crise sanitaire, la subvention au CCAS a été renforcée.
- **Services techniques** : Certains travaux d'entretiens des bâtiments (- 39% par rapport au prévu) ont du être annulés ou reportés, car les entreprises elles même en difficultés n'ont pu répondre aux besoins.

A noter également, que la fermeture de certains équipements municipaux au cours des différentes périodes de confinement a induit une diminution des consommations d'énergie, électricité, chauffage et eau.

Néanmoins, de nouvelles dépenses affectées à la crise sanitaire sont également constatées dans ce chapitre, notamment les achats de masques (financés à 30 % par l'Etat), de produits désinfectants, d'équipements divers de protection.



**En moyenne annuelle, les charges à caractère général sont en repli de 0,73% sur la période 2017-2020**

## Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés 21 850 175 euros

Les charges de personnel et frais assimilés sont réalisées à 99,29% des prévisions, marquent une hausse de 1,97% comparé à 2019 et représentent 72,24% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

La diminution globale des dépenses réelles de fonctionnement fait augmenter le pourcentage des charges de personnel.

Dans le cadre de la crise sanitaire, des dispositions ont été prises en direction des personnels. Il est rappelé que, conformément aux orientations de l'Autorité Territoriale, les périodes de recrutement des agents en contrat à durée déterminée (indiciaires) sur poste permanent (renfort, remplacement) ont été renouvelées lorsqu'elles arrivaient à leur terme pendant la période de confinement et qu'elles l'auraient été sans cela.

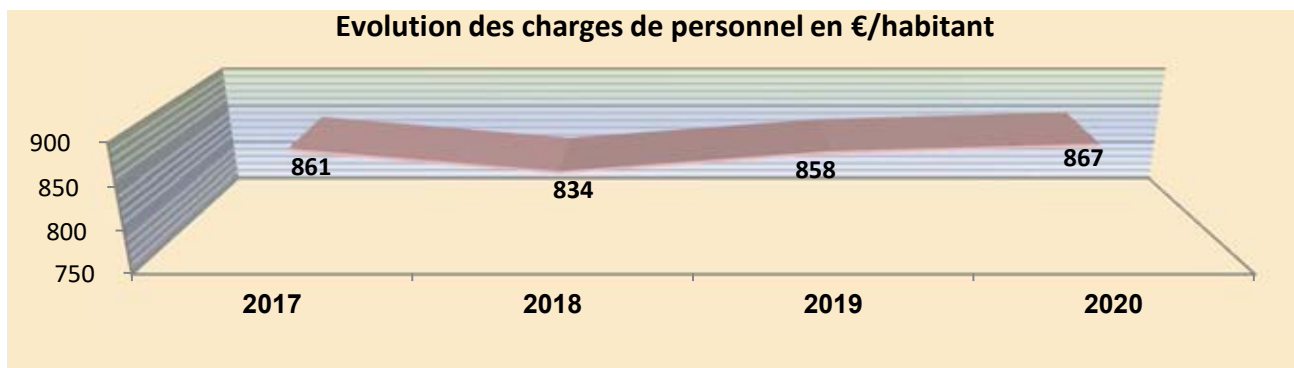
Pour les agents contractuels horaires, les rémunérations ont été établies sur la base de la prévision des besoins exprimée par les responsables (Enfance, Association Municipale Arts Plastiques, Sports, Jeunesse...).

Les assistantes maternelles, pour lesquelles les paies reposent sur les éléments fournis par le service Petite Enfance en fonction de leur activité du mois, ont perçu une rémunération basée sur le forfait en cours avant le confinement, hormis les indemnités d'entretien et de nourriture.

Des recrutements de contractuels ont dû être opérés pour remplacer les agents reconnus personnes vulnérables dont certains sont toujours placés à ce jour en autorisation spéciale d'absence (A.S.A.), nombre de nos services étant soumis à des taux d'encadrement obligatoires. D'autre part, le renforcement des protocoles sanitaires nécessite que tous nos postes en lien avec l'entretien soient occupés, ainsi la ville a du recruter des personnels supplémentaires pour renforcer l'entretien de nos équipements et particulièrement de nos groupes scolaires.

Outre la prise habituelle de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.), ce poste supporte :

- o une augmentation du Salaire Minimum de Croissance horaire (S.M.I.C.) de 1,2%, du taux de cotisation de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents de Collectivités Locales) : part agent 11,10% et part employeur 30,65%, gel du point d'indice à 4,6860 euros, et prise en charge des mesures de modification des carrières et des rémunérations regroupées dans le dispositif PPCR (Protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations).
- o 92 agents ont bénéficié d'avancement de grade (contre 32 en 2019), et ont été nommés au 01/10/2020, ce qui représente 27 000 €.

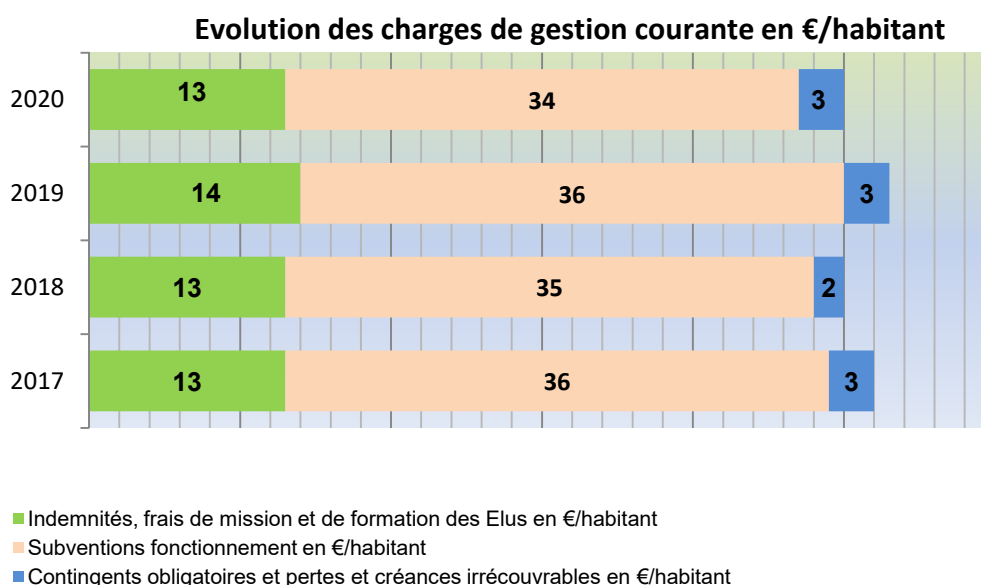


**En moyenne annuelle, les charges de personnel et frais assimilés ont évolué de 0,12 % sur la période 2017/2020**

#### Chapitre 65 – autres charges de gestion courante 1 248 514 euros

Les autres charges de gestion courante sont réalisées à 92,94%, marquent une baisse de 5,28% comparé à 2019 et représentent 4,13% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre globalise les indemnités et frais de missions aux élus, les pertes sur créances irrécouvrables, les contributions aux organismes de regroupement, les subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS.



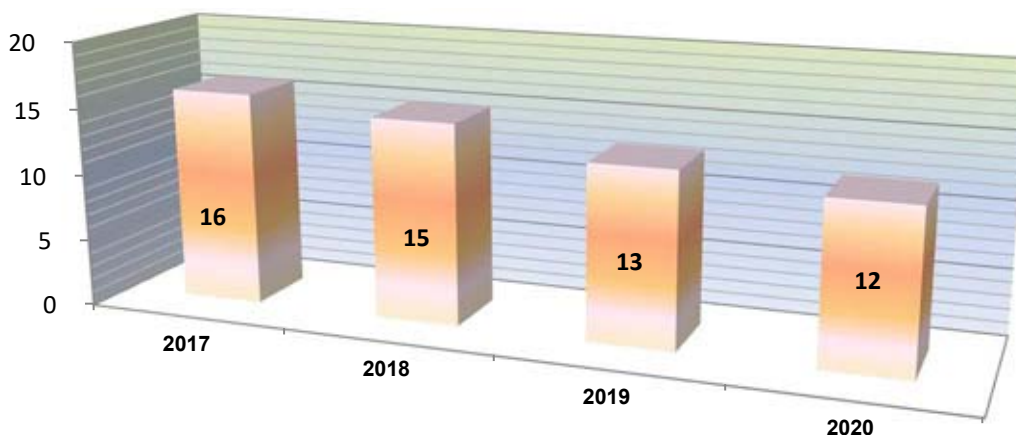
**En moyenne annuelle, les charges de gestion courante sont en repli de 2,27 % sur la période 2017/2020**

## Chapitre 66 – charges financières – 295 035 euros

Les intérêts de la dette sont réalisés à 99,46%, marquent une baisse de 11,44% comparé à 2019 et représentent 0,98% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges financières sont essentiellement les intérêts de la dette, la tendance à la baisse de la charge de la dette est principalement due aux vieillissements des encours, aux taux d'intérêts historiquement bas négociés au cours des derniers exercices budgétaires.

### Evolution des charges financières en €/habitant

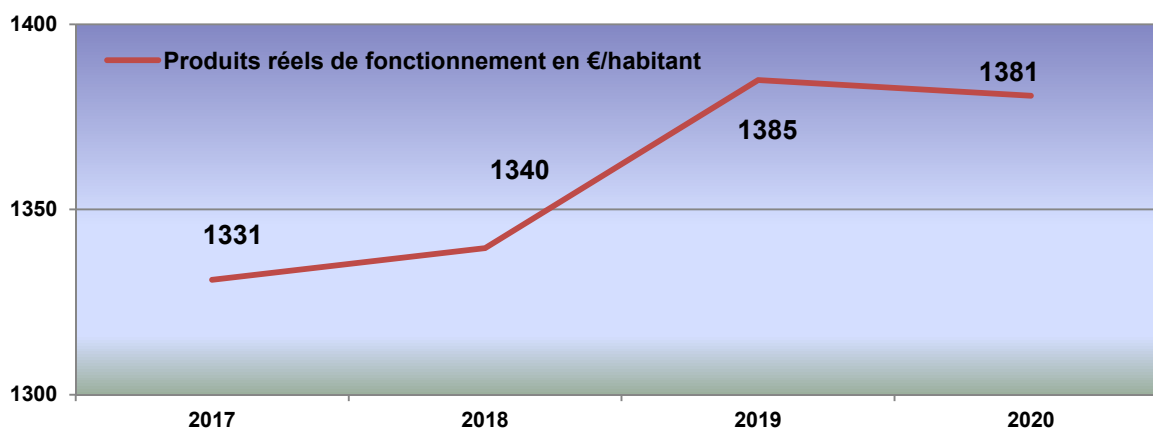


**En moyenne annuelle, les intérêts de la dette sont en repli de 10,71% sur la période 2017-2020**

## I.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 0,61% entre 2019 et 2020, elles sont constituées de ressources régulières, (les impôts et taxes, les dotations, les produits d'exploitation du domaine, les subventions et participations et les produits de gestion courante).

€	2017	2018	2019	2020
73 - Impôts et taxes	23 134 184	23 278 480	23 870 008	24 780 261
74 - Dotations et participations	7 443 402	7 117 687	6 884 905	7 211 137
70- Produits des services	2 594 223	2 461 258	2 737 045	1 962 091
75 - Autres Produits de gestion courante	172 278	152 843	222 355	158 459
013 - Atténuations de charges	323 516	289 518	239 613	232 875
<b>Produits de gestion courante</b>	<b>33 667 603</b>	<b>33 299 786</b>	<b>33 953 926</b>	<b>34 344 823</b>
77-78 - Produits exceptionnels larges y compris cessions	44 613	542 096	619 056	441 496
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>33 712 216</b>	<b>33 841 882</b>	<b>34 572 982</b>	<b>34 786 319</b>



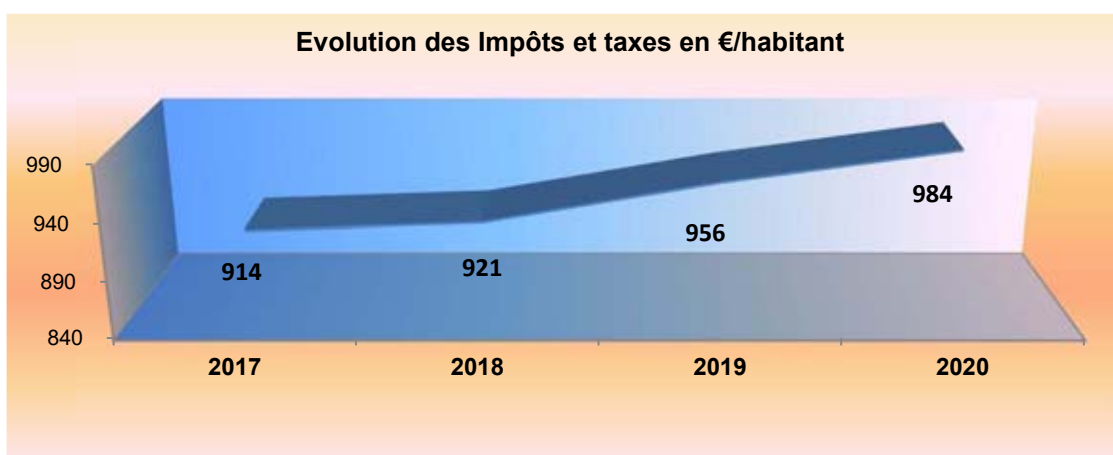
**En moyenne annuelle, les produits de fonctionnement ont évolué de 0,67% sur la période 2017-2020**

## Chapitre 73 – impôts et taxes 24 780 261 euros

Les impôts et taxes sont réalisés à 101,43% des prévisions, représentent 71,24% de la structure des recettes réelles de fonctionnement (69% en 2019), progressent de 3,81% comparé à 2019, sont essentiellement constitués :

- pour 86,95% des produits des contributions directes locales et à travers l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne (C.A.P.V.M.),
- pour 7,11% des fonds de péréquation - Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) et Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.),
- pour 4,05% de la taxe additionnelle aux droits de mutations,
- pour 1,44% de la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- pour 0,45% des autres taxes – droits de place et taxe locale sur la publicité extérieure.

**En moyenne annuelle, les impôts et taxes sont en progression de 2,33% sur la période 2017-2020**



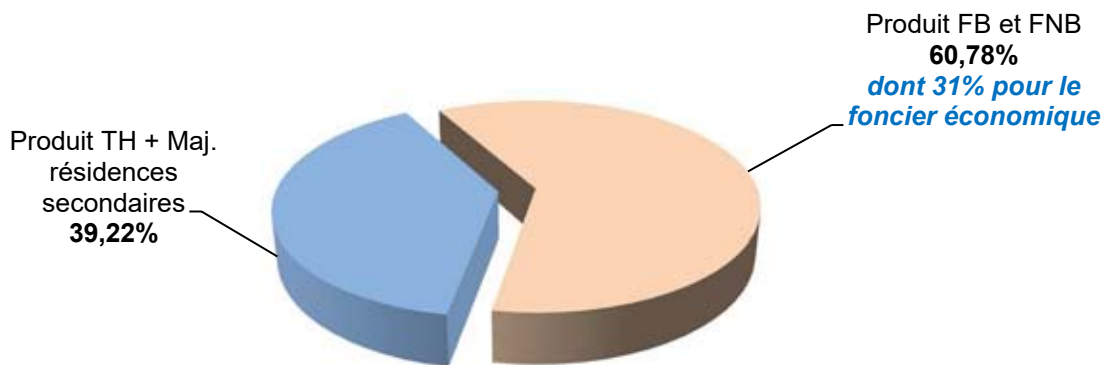
### La progression des impôts directs

En 2020, les bases de taxe d'habitation (TH) et de la taxe foncière (TF) augmentent de 3,75%, qui s'expliquent par le mécanisme de revalorisation des valeurs locatives décidé en Loi de Finances (+1,2% pour la T.H. et 0,9% pour le Foncier) et l'effet du changement physique de la matière imposable.

€	2017	2018	2019	2020
Produit TH	5 410 990	5 444 183	5 422 593	5 643 841
majoration TH résidences secondaires	20 340	24 457	25 663	26 154
Produit Foncier Bâti + Rôle supplémentaire	7 820 322	8 035 588	8 545 438	8 718 589
Produit Foncier Non Bâti	26 185	26 006	63 430	68 552
<b>Produit 3 Taxes ménages</b>	<b>13 266 813</b>	<b>13 530 234</b>	<b>14 057 124</b>	<b>14 457 136</b>

La fiscalité (TH et TF) totalise 14 457 136 € et représente 58,34% du chapitre impôts et taxes. La structure se répartit de la manière suivante en 2020 :



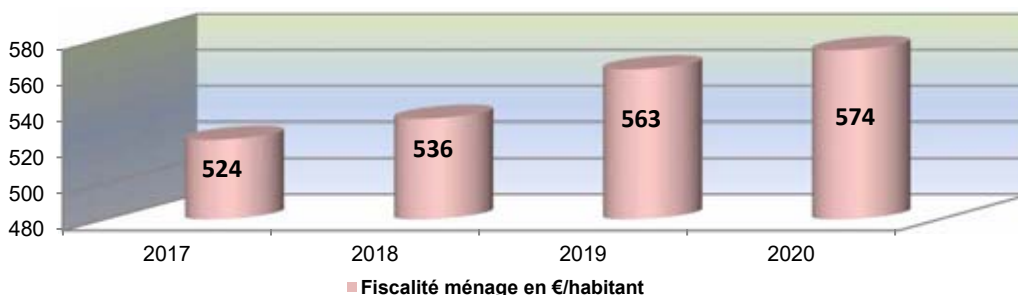


**En moyenne annuelle, le produit des contributions directes est en progression de 2,91% sur la période 2017-2020**

Le détail des variations de produit est le suivant :

- **Taxe d'habitation : + 221 248 euros de produit**, soit une hausse de 4,08% (contre – 0,4% en 2019). Cette hausse est le résultat de la revalorisation forfaitaire des bases de 1,2% et de l'évolution physique des bases brutes d'imposition.
- **Taxe foncier bâti : + 173 151 euros de produit**, soit une hausse de 2,03% (6,3% en 2019). Cette hausse est le résultat de la revalorisation forfaitaire des bases de 0,9% et de l'évolution physique des bases brutes d'imposition.

**Evolution de la fiscalité des ménages en €/habitant**

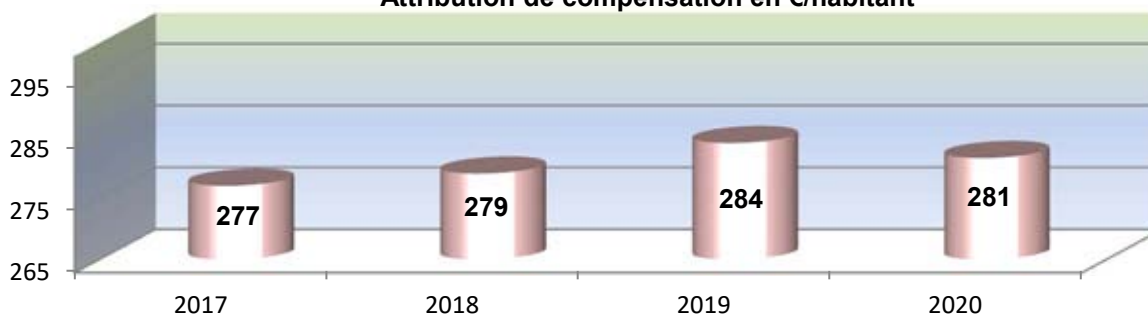


- **L'attribution de compensation** versée par la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne est réalisée à 100% des prévisions, en évolution de 0,05% comparé à 2019.

€	2017	2018	2019	2020
<b>Dotation communautaire nette</b>	<b>7 011 739</b>	<b>7 045 141</b>	<b>7 085 884</b>	<b>7 089 589</b>
Attribution de compensation	7 011 739	7 045 141	7 085 884	7 089 589

**En moyenne annuelle, l'attribution de compensation est en progression de 0,37% sur la période 2017-2020**

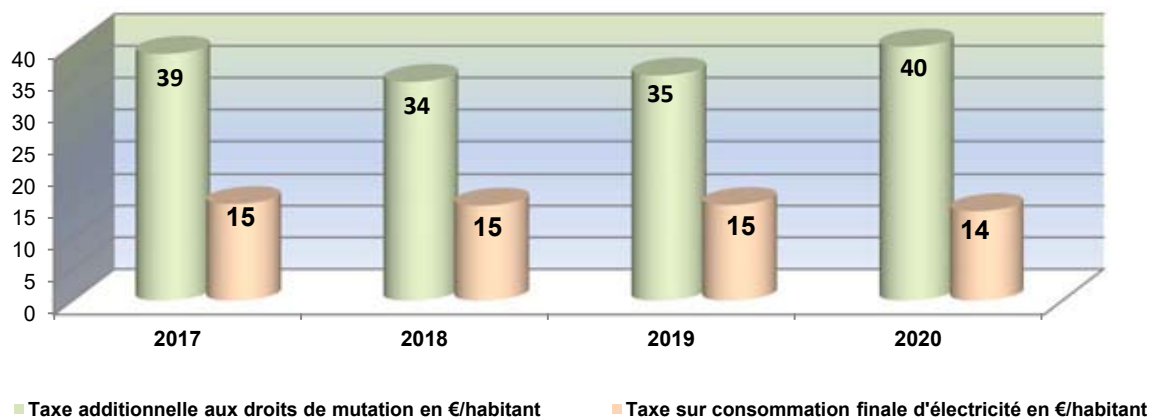
**Attribution de compensation en €/habitant**



**LES AUTRES RECETTES FISCALES**

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation 1 003 981 €** est réalisée à 111,55% des prévisions, son rendement est en évolution de 13,78 % comparé à 2019 et représente 39,84 € par habitant. Cette évolution est intimement liée aux évolutions du marché de l'immobilier (nombre de transactions –prix pratiqués sur le marché).
- **La taxe sur la consommation finale sur l'électricité 355 899 €** est réalisée à 96,66% des prévisions en baisse de 5,65% comparé à 2019 et représente 14,13 € par habitant. Le produit correspond à la taxe levée sur les factures d'électricité. Pour information, le coefficient multiplicateur voté par la ville depuis 2016 est de 8,5.

#### Evolution des autres recettes fiscales en €/habitant



#### Les Fonds de péréquations

- **Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.)** soit 1 763 070 euros, représentent 7% de la structure des impôts et taxes.

Fonds de péréquation fiscaux en €	2017 Bénéficiaire	2018 Bénéficiaire	2019 Bénéficiaire	2020 Bénéficiaire
Solde FSRIF	994 292	977 356	1 067 755	1 369 484
Solde FPIC	397 341	384 383	366 136	393 586
<b>Total Fonds de péréquation fiscaux</b>	<b>1 391 633</b>	<b>1 361 739</b>	<b>1 433 891</b>	<b>1 763 070</b>

- **Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.)**

**C'est un montant de 1 369 484 euros** versé à la ville en hausse de 28,26% comparé à 2019.

Ce n'est pas une dotation de l'Etat, le F.S.R.I.F a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes (Art L 2531-12 CGCT).

Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de la région.

Suite à la réforme fiscale de 2010, les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) sont exclus du fonds ; ils ont désormais vocation à participer au nouveau fonds, le F.P.I.C.

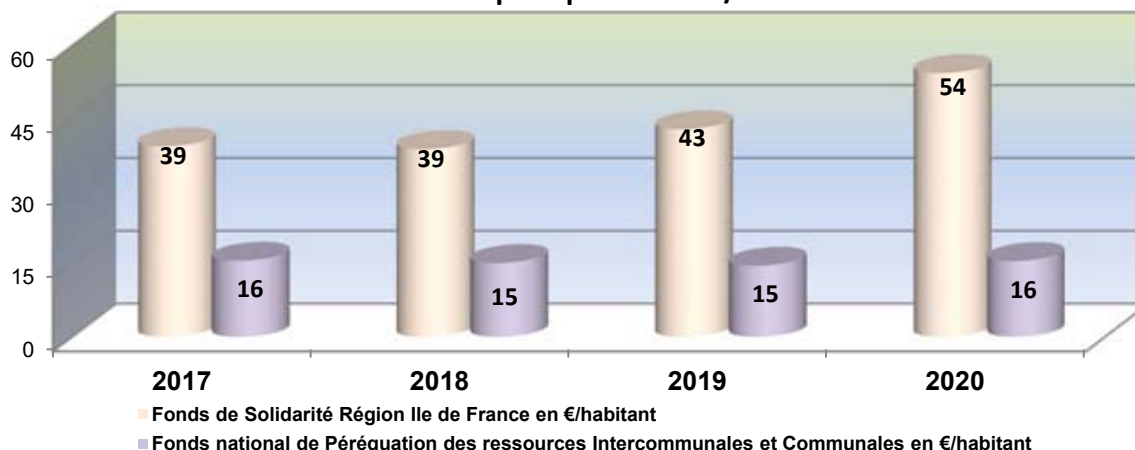
Sont contributrices au fonds toutes les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de la région.

Pour la première fois la ville est devenue **inéligible** au F.S.R.I.F. en 2015. En 2017 la ville est à nouveau éligible à ce fonds selon les critères qui s'appuient sur le potentiel financier de la ville, la proportion de logements sociaux et le revenu par habitant.

- **Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.).**

Né en 2012, ce fonds qui concerne les ensembles intercommunaux, est destiné à partager la richesse entre l'E.P.C.I. et l'ensemble des communes du territoire. En 2020, la ville a perçu **393 586 euros**, en hausse de 7,5% comparé à 2019.

**Evolution de la péréquation en €/habitant**



**En moyenne annuelle, les fonds de péréquation sont en progression 8,7% sur la période 2017-2020**

#### Chapitre 74 – dotations et participations – 7 211 137 euros

**Les dotations et participations sont réalisées à 97,37%** des prévisions, elles représentent 20,73% de la structure des recettes réelles de fonctionnement (19,9% en 2019), en hausse de 4,74% comparé à 2019 dont :

- Dotation Forfaitaire -1,20%,
- Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale +5,63%
- Autres dotations et subventions dont : participation CAF +7,4%, participation département + 54,82%

#### LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

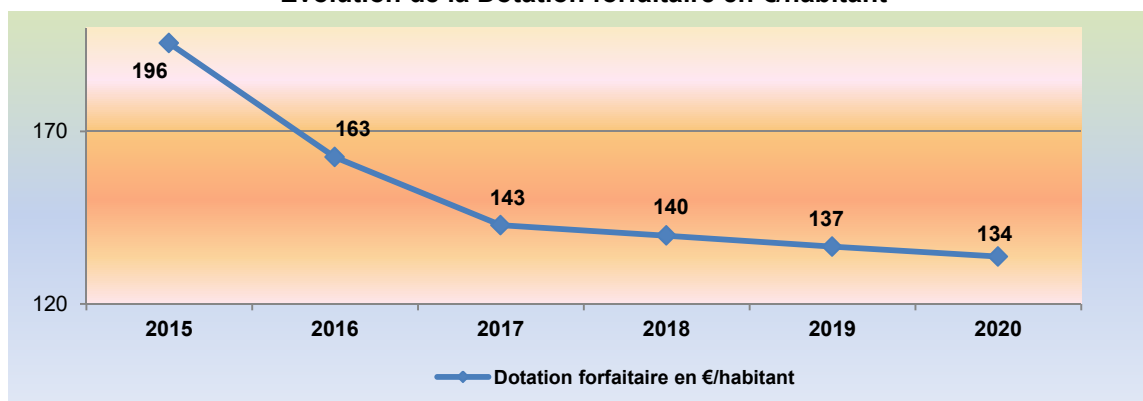
La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) regroupe la Dotation Forfaitaire (D.F.) et la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.).

Entre 2014 et 2017, les collectivités ont contribué à l'effort du Redressement des Finances Publiques (R.F.P.) en ponctionnant sur les 11 milliards des dotations de l'Etat, ce qui a représenté pour notre collectivité sur les 4 ans **1 858 761 euros**.

**DOTATION FORFAITAIRE A COMPTER DE 2015**

€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire de référence	5 652 711	4 870 498	4 087 277	3 616 675	3 531 923	3 410 184
Effet variation population	19 177	27 089	23 270	-4 376	-35 173	26 246
Effet prélèvement pour péréquation	-169 654	-146 115	-185 868	-80 376	-86 566	-67 171
Contribution Grand Paris	0	0	0	0	0	0
Contribution RFP	-631 736	-664 195	-308 004	0	0	0
<b>= Dotation forfaitaire</b>	<b>4 870 498</b>	<b>4 087 277</b>	<b>3 616 675</b>	<b>3 531 923</b>	<b>3 410 184</b>	<b>3 369 259</b>

**Evolution de la Dotation forfaitaire en €/habitant**



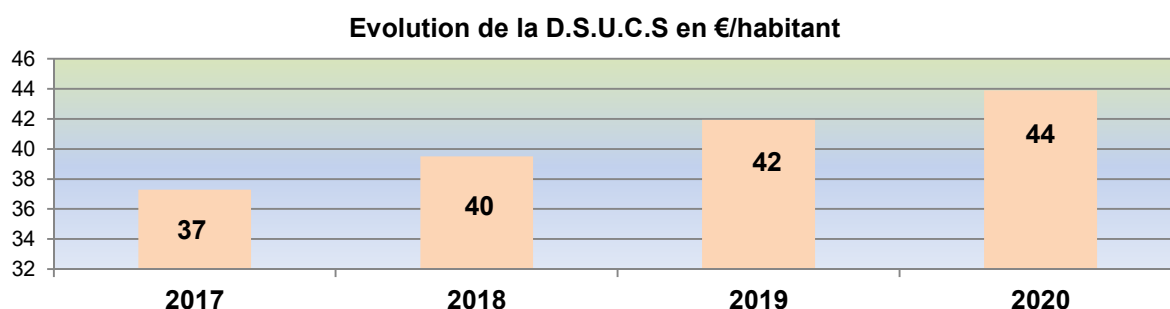
**En moyenne annuelle de la dotation forfaitaire est en repli réel de 8,59% sur la période 2015-2020**

**L'autre composante de la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) soit 1 105 746 euros.**

Cette dotation contribue à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines. A compter de la loi de finance 2017 les modalités de répartition sont modifiées, sont éligibles les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant) et le premier dixième des communes de 5 000 à 9 999 habitants classées selon un indice synthétique. Pour 2020, la ville de Champs-sur-Marne est située au 318<sup>ème</sup> rang des 693 communes bénéficiaires.

C'est un montant de 1 105 746 euros reçu qui se décompose de la façon suivante :

- Une dotation de droit commun pour 1 046 785 euros,
- une majoration supplémentaire de 58 961 € au titre des villes relevant des quartiers « politique de la ville ».



**En moyenne annuelle, la DSUSC est en progression de 3,5% sur la période**

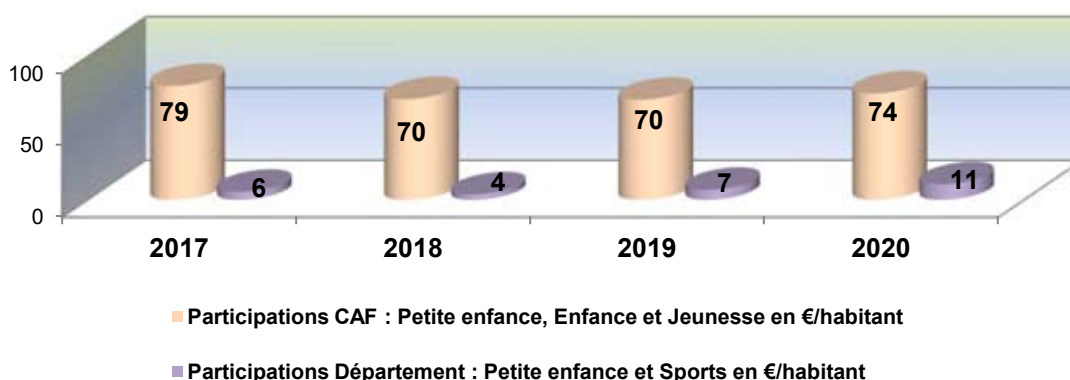
### Les subventions et participations

Les subventions et participations les plus importantes versées à la commune par des tiers restent celles de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et du Département.

Le poste le plus important est versé chaque année par C.A.F. pour le fonctionnement des crèches et centres de loisirs.

En 2020, dans le cadre de la crise sanitaire, la CAF a soutenu les collectivités en attribuant une aide exceptionnelle pour soutenir le fonctionnement de nos 5 structures petite enfance, pour un montant global de 282 747 €.

### Evolution des subventions et participations en €/habitant



## Chapitre 70 – produits des services – 1 962 091 euros

Les produits des services réalisés à 93,49% des prévisions sont en baisse de 28,31% comparé à 2019 et représentent 5,64% de la structure des produits réels de fonctionnement.

Ils regroupent les participations des usagers pour les services à caractère de loisirs, sportifs, de restauration scolaire, social et culturel. La participation des usagers repose sur le calcul du taux d'effort (prise en compte des revenus et de la composition de la famille). Le rendement de ce poste évolue évidemment en fonction de la fréquentation des usagers pour les services concernés. La crise sanitaire avec la fermeture des équipements a entraîné une forte diminution de la participation des familles.

On retrouve également les droits de places (redevance d'occupation du domaine public), pour lesquels la ville a pris une délibération pour soutenir le commerce local en exonérant les commerçants campésiens et les commerçants ambulants de cette redevance pour l'année 2020.

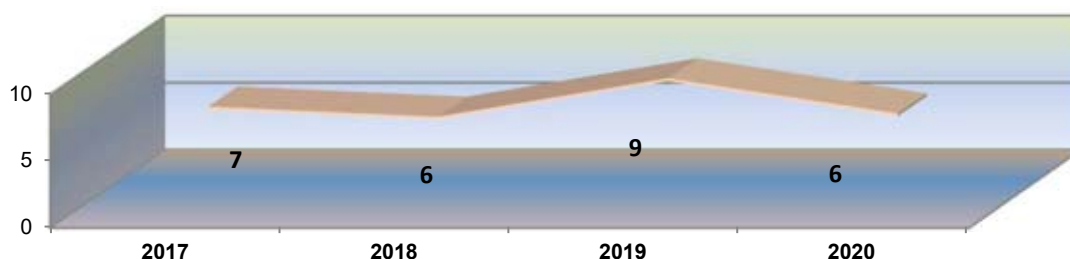
**En moyenne annuelle, les produits des services sont en repli de 7,41% sur la période 2017-2020**

## Chapitre 75 – autres produits de gestion courante – 158 459 euros

Réalisé à 88,26% des prévisions, ce chapitre représente 0,46% de la structure des recettes de fonctionnement, en baisse de 28,74% comparé à 2019.

Les autres produits de gestion courante se composent principalement des revenus des immeubles qui correspondent au produit de la location de certains immeubles (dont location de salles ou équipements sportifs).

**Evolution des produits de gestion courante en €/habitant**



**En moyenne annuelle, les autres produits de gestion courante ont évolué de 1,82% sur la période 2017-2020**

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

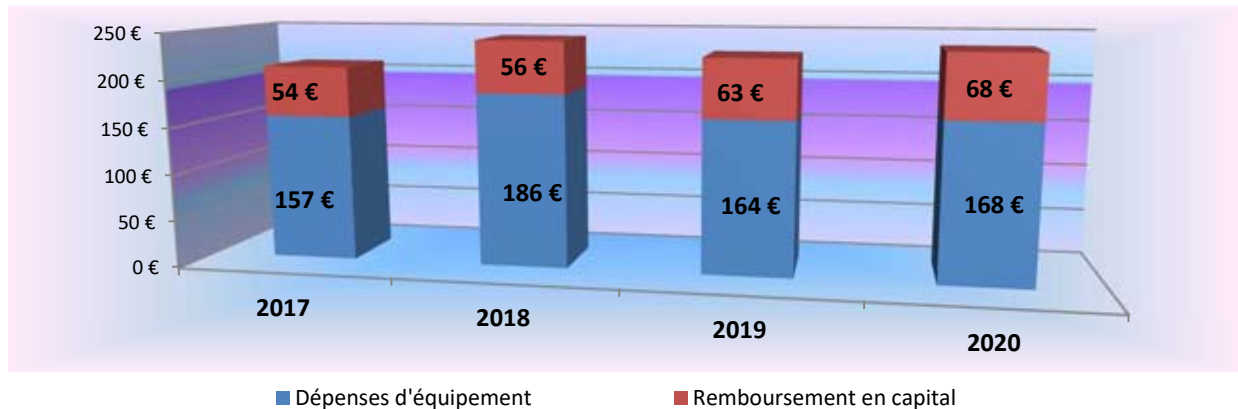
### II.1 - Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement sont de **5 936 723 euros**, soit 236 € par habitant.

La structure des dépenses se répartit de la façon suivante :

- **29%** au titre du remboursement de la dette en capital, soit **68 €** par habitant, soit 1 714 916 euros,
- **71%** au titre des dépenses d'équipements et de travaux, soit **168 €** par habitant, soit 4 221 807 euros.

Le graphique ci-dessous illustre les dépenses d'investissement en euros par habitant



Le programme d'équipement 2020 se décline par thématique dont les travaux les plus importants listés ci-dessous ont été mandatés au cours de l'exercice :

- Programme voirie :
  - Réaménagement Cours du Lizard (654 000 €)
  - Réfection allée Edouard Branly (85 000 €)
  - Requalification espaces publics du Bois de Grâce (364 000 €)
  - Réfection des allées du cimetière (40 000 €)
  - Fourniture de mobilier urbain (45 800 €)
  - Travaux divers rues et espaces extérieurs (197 700 €)
- Travaux dans les groupes scolaires (G.S.) et études
  - Remplacement menuiseries et isolation toiture GS La Garenne (92 800 €)
  - Réfection Cours élémentaire GS Le Lizard + ravalement façades (166 300 € + 23 000 €)
  - Remplacement des menuiseries GS O.Paulat (143 750 €)
  - Réfection étanchéité GS H.Wallon + canalisation (60 400 € + 52 000 €)
  - Travaux divers GS Langevin dont étanchéité Terrasses (244 267 €)
  - Réfection étanchéité toiture GS la Faisanderie (55 600 €)
  - Réfection divers cours GS (139 000 €)
  - Remplacement de stores et rideaux pare-soleil des divers GS (14 600 €)
  - Classes numériques + cablages (97 000 € + 86 000 €)
- Travaux dans les gymnases-stades
  - Réaménagement du terrain de proximité La Garenne (150 000 €)
  - Rénovation clôture et pare-ballons Gymnase du Nesles (32 000 €)
  - Travaux de renforcement de la Charpente Tennis Fontaine aux Coulons (561 600 €)
- Programme éclairage public
  - Travaux de rénovation des postes G4 (216 400 €)
  - Rénovation réseaux sur toute la ville (41 300 €)

- Programme de travaux autres équipements
  - Fin des travaux habitats temporaires (135 000 €)
  - Isolation des combles de l'Hôtel de ville (43 000 €)
  - Rénovation alarmes anti intrusion divers bâtiments et vidéo Centre Technique Municipal (7 400 € + 14 600 €)
  - Acquisition de mobiliers/matériels et outillages pour les services de la ville

## II.2 - Les recettes d'investissement :

En plus de l'excédent d'investissement reporté de l'exercice antérieur (1 544 455,04 €), de l'excédent de fonctionnement capitalisé (826 915 €), l'emprunt (1 500 000 €) **contracté en fin d'exercice mais non encaissé**, les sources de financement des dépenses d'investissement se distinguent de la façon suivante :

### Les ressources propres

Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.)	747 206 €
Taxe d'aménagement	475 187 €
Amende de police	404 644 €

### Les financements extérieurs

#### Subvention du Département de Seine et Marne

*Contrat Intercommunal de développement départemental (C.I.D.D.)*

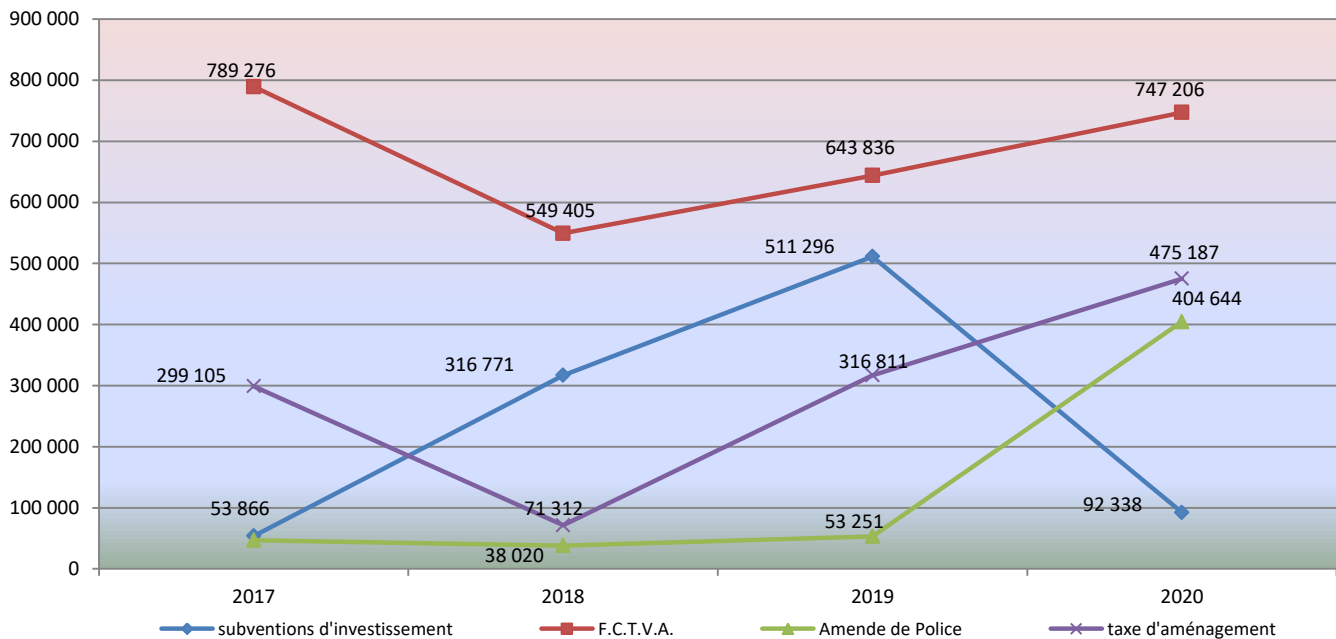
Stade Fontaine aux coulons (3ème versement)	40 355 €
---	----------

#### Préfecture

2ème acompte construction habitats temporaires	51 983 €
--	----------

Les recettes réelles d'investissement sont de **4 046 616 euros**, soit 1 500 000 euros pour l'emprunt reporté et 2 546 616 euros pour les autres recettes.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des recettes réelles d'investissement en euros (hors emprunt) :



**Les recettes réelles d'investissement sont de 161 € par habitant en 2020**

### III – LA DETTE

#### III.1 - L'endettement et la charge de la dette

##### Une dette maîtrisée :

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette est de 494 € par habitant, ce ratio est largement inférieur à ceux des villes de même strate 1 032 € par habitant (source MINEFI 2019).

##### Plusieurs ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge :

- La marge d'autofinancement courant** qui rapporte les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette aux recettes courantes est de **91,84 % en 2020** pour la ville. Un ratio supérieur à 100% exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par des recettes de fonctionnement.
- Le taux d'endettement** qui mesure la charge de la dette en rapportant l'annuité de la dette aux recettes réelles de fonctionnement est de 5,81% (la moyenne nationale des villes de même strate est de 7,3% -source Direction Générale des Collectivités Locales (D.G.C.L.).
- La capacité de désendettement**

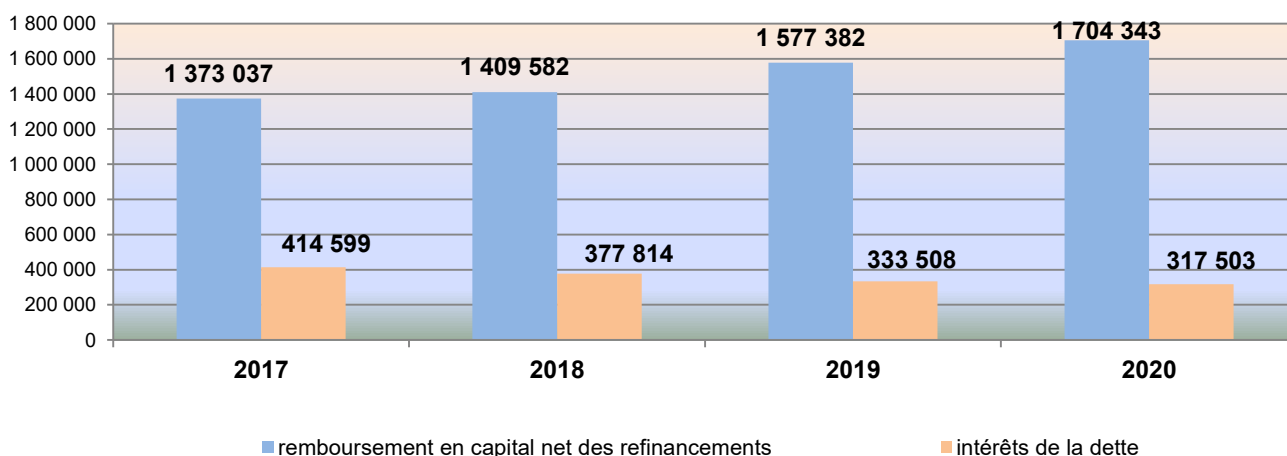
€	2017	2018	2019	2020
Encours au 31/12	14 653 003	14 543 423	14 255 468	12 540 533
Epargne brute	3 097 663	3 382 431	3 042 311	4 078 095
<b>= Encours / Epargne brute</b>	<b>4,7</b>	<b>4,3</b>	<b>4,7</b>	<b>3,1</b>

La capacité de désendettement de la ville, passe de 4,7 années au 31 décembre 2019 à 3,1 années au 31 décembre 2020, elle exprime le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait pour rembourser intégralement le stock de dette.

Cette année est marquée par la signature d'un contrat auprès de la Caisse d'épargne pour 1 500 000 € (en report) sur un taux fixe de 0,45%.

On constate à nouveau une stabilité de la dette, elle représente 68 € par habitant pour le remboursement du capital emprunté et 13 euros pour le paiement des intérêts.

##### Le graphique ci-dessous illustre l'annuité de la dette, remboursement et intérêts de la dette sur la période de 2017 à 2020 en euros



**L'annuité de la dette s'établit à 80 €/habitant**



## III.2 - Les soldes d'épargne

### L'épargne brute

Elle correspond aux flux de liquidité dégagé par l'activité courante de l'exercice, c'est le solde des recettes réelles de fonctionnement après règlement prioritaire des dépenses courantes, charges financières comprises. Elle est le témoin de l'aisance de la section de fonctionnement, de la capacité à s'endetter. Plus cette épargne est importante, plus une dette élevée est donc tolérable. Son premier usage se trouve dans le financement de la section d'investissement à travers le remboursement de la dette en capital. Elle représente 161,86 € par habitant contre 121,87 € par habitant en 2019.

Le taux d'épargne brute dégagé en 2020 est de 11,88% contre 8,95% en 2019.

### L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute moins le remboursement de la dette en capital. Le taux d'épargne nette en 2020 est 6,89 % contre 4,28% en 2019. Elle permet de mesurer la capacité véritable de la ville à réaliser de nouveaux investissements. Elle représente 94 € par habitant contre 56 € par habitant en 2019.

€	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	33 667 604	33 299 786	33 953 926	34 278 712
- Charges de fonctionnement courant	30 160 242	29 588 128	30 572 975	29 884 833
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>3 507 361</b>	<b>3 711 657</b>	<b>3 380 951</b>	<b>4 393 879</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>4 901</b>	<b>48 587</b>	<b>-5 132</b>	<b>-23 758</b>
= Produits exceptionnels larges*	44 613	77 097	28 666	41 146
- Charges exceptionnelles larges*	39 712	28 510	33 798	64 904
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>3 512 262</b>	<b>3 760 244</b>	<b>3 375 819</b>	<b>4 370 121</b>
- Intérêts	414 600	377 814	333 508	295 035
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>3 097 663</b>	<b>3 382 431</b>	<b>3 042 311</b>	<b>4 075 086</b>
- Capital	1 373 263	1 409 581	1 588 277	1 714 916
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>1 724 400</b>	<b>1 972 849</b>	<b>1 454 035</b>	<b>2 360 170</b>

\* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)